

## **AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du PONT DU GARD**

Objet de la concertation : Proposition d'actions à mettre en œuvre dans le plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes du Pont du Gard impliquant les acteurs locaux du territoire : élus, citoyens, agents, partenaires et socioprofessionnels.

Durée de la concertation : du 3 mai 2021 au 21 mai 2021

Méthode : 3 Ateliers participatifs de co-construction du plan d'actions

Les ateliers se dérouleront de la manière suivante, tous réalisés en visioconférence dû à la crise sanitaire => modalités d'inscription sur [www.cc-pontdugard.fr](http://www.cc-pontdugard.fr)

### **3/05 14h - 16h : Atelier n°1 - Energie**

- ▶ Groupe 1 : Logements
- ▶ Groupe 2 : Entreprises
- ▶ Groupe 3 : Energies renouvelables

### **4/05 14h - 16h : Atelier n°2 - Ressources naturelles**

- ▶ Groupe 1 : Agriculture / Circuits courts
- ▶ Groupe 2 : Espaces naturels
- ▶ Groupe 3 : Ressource en eau

### **4/05 18h – 20h : Atelier n°3 - Changements de pratiques**

- ▶ Groupe 1 : Déplacements
- ▶ Groupe 2 : Gestion des déchets / Economie circulaire
- ▶ Groupe 3 : Gestion des risques / Aménagement du territoire

Les ateliers de concertation publics se dérouleront sous 2 jours : le 3 et 4 mai 2021. Les contributions par mail peuvent se faire jusqu'au 21 mai 2021. Chaque atelier sera divisé en 3 sous-groupes simultanés, le participant choisit, lors de son inscription, le sous-groupe dans lequel ils souhaitent évoluer. Les acteurs pourront participer aux trois ateliers selon les places disponibles. Le travail réalisé en atelier sera mis en forme par le bureau d'études et l'équipe projet PCAET de la communauté de communes. Il sera ensuite présenté au comité de pilotage chargé d'amender, compléter et valider les propositions faites.

La concertation a été décidée en application de l'article L 121-16 du Code de l'Environnement.

La délibération n°DE-2019-041 « approbation du lancement de l'étude du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) » du 18 juin 2019 expose la volonté de la Communauté de communes de concerter largement pour co-construire son PCAET.

Le bilan de la concertation et les enseignements tirés seront publiés avant le 21 aout 2021 sur le site internet de la communauté de communes du Pont du Gard.

Pour s'inscrire et en savoir plus : [www.cc-pontdugard.fr](http://www.cc-pontdugard.fr) et à l'adresse suivant [planclimat@cc-pontdugard.fr](mailto:planclimat@cc-pontdugard.fr)